LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ EN BREF

I. LES PERSONNES SOUMISES AU CONTRÔLE

Les éducateurs sportifs bénévoles, dirigeants ou permanents licenciés de la FFT dont la fonction apparaît dans le tableau ci-dessous entrent dans le champs du contrôle d'honorabilité.

	Clubs	**Comités**	**Ligues**
Educateur sportif bénévole	OUI	OUI	OUI
Dirigeants	OUI si vous êtes membre du bureau et/ou du comité de direction	OUI si vous êtes membre du bureau et/ou du comité de direction	OUI si vous êtes membre du bureau et/ou du comité de direction
Permanents	OUI si vous exercez les fonctions suivantes : • Directeur • Gérant • Responsable administratif • Responsable compétition	OUI si vous exercez les fonctions suivantes : • responsable du centre de ligue • responsable compétition, • responsable administratif, • directeur adjoint, • CED territorial, • CED coordonnateur • CED	OUI si vous exercez les fonctions suivantes : • responsable régional du développement • responsable du centre de ligue • responsable compétition • responsable administratif • directeur général • directeur adjoint • directeur • CED territorial • CED coordonnateur • CED

II. LES DONNÉES NÉCESSAIRES AU CONTRÔLE

Les personnes entrant dans le champs du contrôle doivent compléter le formulaire ci-dessous (et également téléchargeable ici : Formulaire recueil de données contrôle honorabilité.pdf (fft.fr)) et le remettre au gestionnaire des adhérents et des licenciés de leur ligue, comité ou club afin qu'il puisse compléter les données d'identité manquantes (nom de naissance et lieu de naissance) dans ADMIN et ADOC.

FORMULAIRE DE RECUEIL DE DONNÉES ET INFORMATION SUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

I. ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ OBLIGATOIRES

Civilité (Madame ou Monsieur)* :

Nom (d'usage)* :

Nom de naissance* :

Prénom (premier prénom figurant sur votre acte de naissance)* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* : Ville :

Département :

Pays :

Adresse postale* :

Club où vous exercez vos fonctions d'éducateur sportif bénévole et/ou d'exploitant* :

Type d'activité exercée* :

- ☐ Educateur sportif bénévole
- ☐ Exploitant
- ☐ Les deux

* données devant être obligatoirement complétées.

II. INFORMATION SUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES EDUCATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES ET DES EXPLOITANTS

« Vous êtes éducateur sportif bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du code du sport) OU/ET êtes exploitant d'établissement d'activités physiques ou sportives (au sens de l'article L. 322-1 du code du sport) et vous êtes licencié de la Fédération Française de Tennis (FFT). À ce titre, les éléments constitutifs de votre identité indiqués sur le présent formulaire sont collectés par la FFT en sa qualité de responsable du traitement qui les transmet aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé annuel de votre honorabilité au sens des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport soit effectué. Le traitement des données à caractère personnel est opéré par la FFT sur la base juridique suivante : le respect d'une obligation légale [Décret n°2021-379 du 31 mars 2021 relatif au recueil des données des personnes soumises aux obligations des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport en vue du contrôle de leur honorabilité et l'arrêté du 31 mars 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé «SI Honorabilité»]. Conformément à ces textes, les données à caractère personnel indiquées par un ou des *astérisques sont obligatoires. A défaut, le contrôle d'honorabilité ne pourra pas être réalisé et vous ne pourrez plus exercer votre activité d'éducateur sportif bénévole et/ou d'exploitant.Les données à caractère personnel sont conservées par la FFT pour une durée qui ne saurait excéder 1 an à compter de la collecte.Tous les moyens propres à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel est mis en place, afin d'empêcher leur endommagement, leur effacement, ou que des tiers non autorisés y aient accès.L'accès à vos données personnelles est strictement réservé aux seules personnes autorisées (Déléguée intégrité de la FFT et les personnes autorisées des services de l'Etat (ministère chargé des sports et ses services déconcentrés et les services du ministère de la justice)). Si vous avez cessé votre activité d'éducateur sportif bénévole et/ou d'exploitant ou que vous ne souhaitez plus exercer celle-ci, vous pouvez contacter le gestionnaire [A compléter par : du Club/ de la Ligue/du Comité] : ..... afin que votre statut soit adapté dans l'outil fédéral. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de rectification de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également demander la limitation du traitement portant sur vos données à caractère personnel. Vous disposez en outre du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.Vous pouvez exercer les droits susvisés en contactant le Délégué à la Protection des Données désigné par la structure : [Coordonnées par : du Club/ de la Ligue/du Comité] : ..... En dernier recours vous pouvez exercer vos droits au Délégué à la Protection des Données de la FFT avec l'adresse email suivante : dpo@fft.fr. Enfin, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. »